



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

Provisoire

6101^e séance

Lundi 6 avril 2009, à 16 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Heller	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Ebner
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Huang Hongjiang
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skačić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Germain
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Guidée
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Kumagai
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Williams
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2009/129)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est reprise à 16 h 10.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Jamaïque une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Wolfe (Jamaïque) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je rappelle à tous les orateurs, comme cela a été indiqué ce matin, de bien vouloir limiter leur déclaration à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Cancela (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Au nom du Groupe des amis d'Haïti, ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation mexicaine, d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat sur Haïti et d'examiner de cette manière le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2009/129), ainsi que celui sur la récente visite que le Conseil de sécurité a effectuée en mars 2009 en Haïti, sous la direction du Costa Rica.

Avant d'aborder les deux principaux thèmes examinés par le Conseil, je voudrais réaffirmer, une fois de plus, l'engagement total et l'appui du Groupe des amis d'Haïti en faveur des efforts que le Gouvernement et le peuple haïtiens déploient pour la reconstruction du pays, la consolidation de la paix et de la stabilité et la promotion du relèvement et du développement durable.

En tant que coordonnateur du Groupe des amis d'Haïti, je voudrais manifester notre vif soutien à la MINUSTAH et au Représentant spécial du Secrétaire général pour les efforts visant à renforcer la stabilité et améliorer la gouvernance en Haïti. Le dernier rapport du Secrétaire général, en date du 6 mars 2009, souligne les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du mandat de la MINUSTAH, tel qu'énoncé dans la résolution 1840 (2008) et dans les résolutions précédentes du Conseil de sécurité.

Le Groupe des amis d'Haïti se félicite des avancées enregistrées dans quatre des cinq domaines considérés comme indispensables pour la consolidation de la stabilité en Haïti, à savoir le dialogue politique et les élections, l'extension de l'autorité de l'État, y compris la gestion des frontières, le renforcement de la sécurité, et l'état de droit et les droits de l'homme. Parallèlement, nous saluons le fort engagement dont fait preuve un groupe de pays d'Amérique latine qui ont mis leurs ressources en commun pour contribuer à la formation de la Police nationale d'Haïti. Nous soulignons également les efforts déployés par la Réunion des vice-ministres des affaires étrangères et des vice-ministres de la défense du Mécanisme consultatif « 2 x 9 » sur Haïti.

En ce qui concerne le dialogue politique et les élections, notre Groupe estime que la formation du Gouvernement de Madame le Premier Ministre Pierre-Louis représente un important pas en avant et l'expression d'une coopération renforcée entre l'exécutif, le parlement et la société civile en réaction à la série de tempêtes tropicales dévastatrices qui a frappé le pays. Il est important de consolider cette coopération pour répondre aux besoins du pays.

Le Groupe des amis d'Haïti insiste sur la nécessité d'organiser des élections libres et équitables et demande à tous les acteurs politiques de veiller à ce que les prochaines élections en vue de renouveler un tiers du Sénat se déroulent dans une atmosphère pacifique.

Haïti continue d'être confronté à l'insécurité alimentaire, à une grande pauvreté et à une situation humanitaire précaire. Dans ces domaines, on a malheureusement constaté une détérioration marquée des conditions dans lesquelles vit la grande majorité du peuple haïtien. Le Groupe des amis d'Haïti partage l'opinion du Secrétaire général, à savoir qu'il existe un lien entre la stabilité, la sécurité et le développement et que, de ce fait, les niveaux actuels de pauvreté, de

dénuement et de souffrance dans le pays sont clairement incompatibles avec la stabilité à long terme. Il est donc urgent que les autorités haïtiennes collaborent étroitement avec la communauté internationale pour faciliter l'acheminement des secours et le redressement, tout en jetant les bases de la reprise de l'activité dans le secteur privé en faveur de la reconstruction et du développement du pays à long terme.

Le Groupe des amis d'Haïti réaffirme l'importance capitale que revêt la conférence des donateurs du 14 avril. Elle sera l'occasion pour les donateurs et les partenaires d'améliorer la coordination et de mettre à disposition l'assistance supplémentaire demandée par le Gouvernement haïtien pour répondre aux besoins immédiats du pays et pour poser les fondements d'un développement socioéconomique durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole en tant que représentant d'un État Membre, même si les représentants de plusieurs organismes des Nations Unies sont intervenus avant nous. Je vous remercie tout particulièrement d'avoir convoqué la présente séance sur la situation en Haïti et sur le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) (S/2009/129), ainsi que sur le rapport de la récente visite qu'une délégation du Conseil de sécurité dirigée par l'Ambassadeur Urbina du Costa Rica a effectuée dans ce pays.

Tout en nous associant à la déclaration du Représentant permanent de l'Uruguay au nom du Groupe des amis, je voudrais commencer par réaffirmer que le Chili est très attaché au processus de stabilisation en Haïti. Depuis le début de la crise haïtienne en février 2004, mon pays a pris part aux efforts de la communauté internationale pour éviter une guerre civile et contribuer au processus de reconstruction de cette nation caribéenne. C'est pourquoi nous avons fait partie de la Force multinationale intérimaire en Haïti, dans un premier temps, et nous avons ensuite maintenu une présence active au sein de la MINUSTAH, tout au long de ses cinq années d'existence.

Nous nous félicitons des mesures résolues prises par le Président René Préal afin de consolider la démocratie dans son pays, et de renforcer l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Nous estimons que la stabilisation pleine et entière va de pair avec un processus démocratique sans exclusive, dans lequel tous les acteurs se sentent concernés et participent à la reconstruction et à la prospérité future de leur nation. À cet égard, nous accordons une grande importance aux prochaines élections du 19 avril et nous espérons qu'elles se dérouleront dans les conditions les plus normales possibles.

Tout en reconnaissant que la situation sécuritaire s'est améliorée en Haïti, avec par exemple la diminution du nombre des enlèvements, nous sommes également encouragés par les avancées enregistrées dans quatre des cinq indicateurs des objectifs définis par le Secrétaire général, à savoir le dialogue politique et les élections; l'extension de l'autorité de l'État, y compris la gestion des frontières; le renforcement de la sécurité; et l'état de droit et les droits de l'homme. Dans le même temps, les patrouilles renforcées des frontières terrestres et maritimes devraient se poursuivre avec l'aide accrue de la communauté internationale afin d'atténuer les effets potentiellement déstabilisateurs du trafic des drogues.

Nous voudrions plus particulièrement exprimer notre profonde préoccupation devant la stagnation du développement socioéconomique et l'insécurité alimentaire d'Haïti. Le lien indissoluble qui existe entre la sécurité et le développement est un élément fondamental pour comprendre la situation qui règne actuellement en Haïti. Nous pensons donc qu'une bonne coordination entre tous les acteurs participant au processus de consolidation de la paix en Haïti, ainsi que le prévoit la résolution 1840 (2008), doit inclure des efforts en vue d'améliorer les indicateurs socioéconomiques au profit des Haïtiens. Sans cela, les progrès obtenus ces cinq dernières années en Haïti pourraient rapidement disparaître.

La prochaine conférence des donateurs sur Haïti qui doit avoir lieu le 14 avril prochain à Washington est un signal positif. Le Chili, fort de sa position de pays ayant mis en place une politique de coopération bilatérale avec Haïti dans des domaines tels que l'éducation et la promotion des garderies d'enfants, sera présent et contribuera dans toute la mesure de ses moyens au succès de cette conférence afin de faire avancer la mise en œuvre des programmes de

développement en faveur de cette nation caribéenne, tout en respectant le principe fondamental de la prise en main nationale. Parallèlement, il faut d'urgence encourager plus avant l'investissement privé, qui permet de favoriser la création d'emplois et l'instauration de conditions propices aux investissements étrangers et nationaux.

Je voudrais souligner non seulement l'engagement historique de mon pays aux côtés d'Haïti, mais aussi les efforts d'un grand nombre de pays d'Amérique latine. Ces pays fournissent près de 60 % des Casques bleus de la MINUSTAH, et, dans le cadre d'initiatives telles que le Mécanisme « 2 x 9 » et le nouveau Groupe de travail de coordination pour la coopération de l'Amérique latine avec la Police nationale haïtienne, ils s'efforcent d'élaborer des stratégies cohérentes et durables afin de maximaliser la contribution de nos contingents et de nos forces de police, tant au sein de la MINUSTAH que dans les programmes de formation et de coopération avec la Police nationale d'Haïti. Je ne citerai qu'une donnée : au cours de l'année en cours, notre pays formera à l'Academia de Ciencias Policiales de Carabineros (l'École de criminalistique), au Chili, plus de 70 fonctionnaires de la Police nationale d'Haïti, et ce programme se poursuivra au cours des prochaines années.

Pour terminer, je lance un appel pour qu'Haïti ne soit pas oublié. Les cyclones survenus récemment et leurs effets dévastateurs sur la population, aggravés par la crise alimentaire et économique, rendent plus urgente que jamais la nécessité d'œuvrer à la réalisation de l'objectif qui nous réunit aujourd'hui, à savoir l'instauration d'une paix durable en Haïti, dans le respect intégral et la promotion des droits de l'homme, le renforcement de l'état de droit et de la démocratie, et une réelle amélioration des niveaux de développement et de la dignité de sa population.

Mon pays reste et restera engagé aux côtés d'Haïti et de l'ONU afin de réaliser tous ces objectifs humanitaires dans ce pays frère des Caraïbes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. McNee (Canada) : Je tiens d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de même que l'ensemble de la délégation mexicaine, d'avoir organisé cette importante rencontre. Je souhaite également remercier le Représentant spécial du

Secrétaire général, M. Hédi Annabi, pour son exposé aujourd'hui et pour son travail en Haïti depuis sa prise de fonctions en 2007.

Le Canada accorde une très grande importance au dossier haïtien. Haïti est le second récipiendaire de l'aide au développement du Canada après l'Afghanistan. Notre engagement total s'élève à 555 millions de dollars pour la période 2006-2011. De plus, le Canada considère que le caractère interaméricain des efforts en Haïti constitue une dimension fondamentale de l'action internationale dans ce pays. Cette solidarité régionale rend d'ailleurs incontournables les partenariats avec l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes (CARICOM). De plus, le Canada se fait le promoteur d'une approche englobant l'ensemble de l'île d'Hispaniola et reconnaît l'importance de la République dominicaine dans le dossier haïtien.

Il s'agit du premier débat public du Conseil sur Haïti depuis mars 2006. Bien des progrès ont été effectués durant ces trois dernières années. Nous pouvons être fiers de ce qui a été accompli par les Haïtiens et par la communauté internationale. Nous tenons à remercier la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour le travail effectué, pour la stabilisation d'Haïti et pour son rôle dans le rétablissement de la sécurité. Nous saluons également l'équipe de pays des Nations Unies, dirigée par M. Joël Boutroue, pour son travail en matière de développement et de coordination de l'aide humanitaire. J'aimerais souligner le travail exceptionnel réalisé par l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial en réponse aux dommages causés par les quatre cyclones qui ont frappé Haïti en août et septembre de l'année passée. Leur intervention, qui s'est notamment faite en partenariat avec la frégate canadienne *St. John's*, a permis de sauver de nombreuses vies humaines.

Les ouragans de l'été dernier ont rappelé que tous les progrès en Haïti demeurent fragiles. La consolidation de la sécurité requiert une action concertée en matière de développement. En revanche, une action réellement utile en matière de développement nécessite un appui politique sans faille. À cet effet, il incombe à tous les piliers onusiens en Haïti de s'appuyer mutuellement et au Représentant spécial du Secrétaire général en particulier, de fournir la valeur ajoutée de son rôle politique aux activités de l'équipe de pays.

(l'orateur poursuit en anglais)

Dans un contexte comme celui prévalant en Haïti où tout est à faire immédiatement, il convient néanmoins de dégager certains axes prioritaires. Des progrès ont été observés en Haïti ces dernières années, car un consensus politique a prévalu au sein des autorités haïtiennes. En raison des multiples défis auxquels le pays fait face, il est primordial de maintenir ce consensus parmi les décideurs haïtiens afin de travailler pour le bien commun de la population. Le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général à cet égard est crucial. Nous savons que la très grande majorité des Haïtiens veut des réformes pour développer le pays. Seuls ceux qui profitent de l'instabilité et de l'insécurité ont intérêt à maintenir le statu quo, mais le maintien du statu quo ne ferait que préparer le terrain pour une autre crise. Huit interventions de l'ONU durant les deux dernières décennies devraient suffire à illustrer cet état de choses.

Nous sommes d'avis que la MINUSTAH doit demeurer en Haïti le temps qu'il faudra pour garantir la sécurité et la stabilité des institutions. Elle doit pouvoir compter sur le mandat et les ressources appropriés. Le travail de la MINUSTAH doit évidemment être jumelé aux progrès réalisés dans la réforme de la Police nationale d'Haïti et les réformes des systèmes judiciaire et pénitentiaire.

Le Canada souligne également l'utilité des indicateurs de succès présentés par le Secrétaire général l'été dernier lorsque l'on repensait l'avenir de la MINUSTAH. Nous croyons que ces indicateurs devront être approfondis afin de permettre au Gouvernement haïtien et à la communauté internationale de bien mesurer l'impact de leurs actions communes en matière de stabilisation et de reconstruction.

La résolution 1840 (2008) contient tous les éléments requis pour un suivi approprié du dossier haïtien grâce aux prochains renouvellements du mandat de la Mission. Le leadership haïtien et l'appropriation des réformes sont des éléments indispensables, mais cela ne doit pas retarder les réformes nécessaires. L'inertie ne saurait constituer une réponse face à la complexité des problèmes auxquels Haïti est confronté.

La conférence des donateurs qui se tiendra à Washington dans quelques jours sera une étape importante pour Haïti et ses partenaires internationaux.

Il s'agira d'un moment propice au renforcement de la coordination des partenariats autour de la feuille de route que constitue le document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, nous remercions le Secrétaire général d'avoir demandé le rapport Collier, qui a mis en relief certains facteurs objectifs propres à Haïti et a imprimé une impulsion et un optimisme salutaires aux perspectives économiques du pays et à la création de nouveaux emplois.

En juillet prochain, à la lumière des résultats de la réunion de Washington, le Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social, que le Canada a le privilège de présider, formulera des recommandations sur le développement à long terme en Haïti. Les élections sénatoriales qui auront lieu dans quelques jours devraient aider à stabiliser les institutions gouvernementales.

En conclusion, le Canada continuera de collaborer avec Haïti dans le respect entier de sa Constitution, de sa culture, de son histoire et de sa diversité. Nous soulignons le besoin de travailler avec un peuple haïtien uni, de même qu'avec des autorités nationales politiquement inclusives et convaincues de la nécessité d'avancer ensemble démocratiquement vers un véritable développement politique, économique et social. Les dégâts causés par les ouragans l'année dernière ont effectivement constitué un contretemps, mais les progrès réalisés dans d'autres domaines laissent espérer un avenir meilleur. La communauté internationale n'a d'autre choix que de rester déterminée à aider Haïti à aller de l'avant vers un avenir meilleur. C'est pourquoi, malgré l'ampleur du défi, le Canada demeure déterminé à contribuer au développement d'Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Viotti (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je me réjouis de voir le Mexique et vous-même, Monsieur le Président, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Votre grande expérience et votre compétence reconnue nous assurent que vous dirigerez les travaux de cet organe d'une manière productive et efficace.

Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Jorge Urbina, Représentant permanent du Costa Rica, pour avoir mené la mission du Conseil en Haïti. Son

rapport sur ce sujet contient des éléments d'information importants.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je tiens également à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hédi Annabi, pour le travail qu'il réalise en Haïti, ainsi que pour son exposé de ce matin.

Le Brésil partage l'évaluation essentielle du Secrétaire général présentée dans son dernier rapport sur Haïti (S/2009/129) selon laquelle, en dépit d'avancées dans certains domaines tels que le dialogue politique et les élections, l'extension de l'autorité de l'État, le renforcement de la sécurité, et l'état de droit et les droits de l'homme, les conditions de vie de la population se sont nettement dégradées. En outre, les résultats obtenus dans le domaine de la sécurité demeurent fragiles.

Cette évaluation confirme l'opinion du Brésil selon laquelle il faut conserver la configuration et le mandat actuels de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), tout en insistant sur le fait que la communauté internationale doit appuyer les efforts nationaux visant à améliorer la situation socioéconomique du pays. Il incombe au premier chef aux Haïtiens de développer leur pays et de prendre le processus en main. Néanmoins, ils continuent d'avoir besoin de notre solidarité et de notre appui sans faille.

Comme cela est bien connu, la MINUSTAH et les autorités haïtiennes ont coopéré pour améliorer considérablement la sécurité dans le pays. Des zones de Port-au-Prince et d'autres villes qui étaient gouvernées par des bandes organisées sont désormais sous l'autorité de l'État et leurs habitants peuvent vivre sans craindre la violence. Cependant, la relative fragilité de telles avancées montre bien qu'il faut en faire plus pour qu'elles soient acquises sur le long terme. La réforme et le renforcement de la Police nationale d'Haïti et du système judiciaire et pénitentiaire sont des éléments essentiels de la stratégie pour atteindre cet objectif. Le Brésil et plusieurs autres pays aident ou s'appêtent à aider le Gouvernement haïtien à s'acquitter de ces tâches essentielles. On a bon espoir que la Police nationale d'Haïti atteindra les objectifs quantitatifs et qualitatifs qui ont été fixés, mais pour que cela soit le cas, maintenir le cap est essentiel. De tels efforts font partie d'un projet plus large visant à continuer à investir dans le renforcement

des capacités pour que le pays ait les outils institutionnels nécessaires pour consolider la stabilité. Toute l'aide bilatérale et multilatérale à cet égard devrait être renforcée en ce moment critique.

Ces derniers mois, le Secrétaire général a redoublé d'efforts pour attirer l'attention de la communauté internationale sur Haïti et pour qu'elle investisse dans le pays. Sa récente visite avec l'ancien Président Clinton est la preuve que le Secrétaire général partage pleinement l'opinion selon laquelle des mesures de sécurité seules ne peuvent pas s'attaquer aux causes profondes des problèmes d'Haïti. Le Brésil étant un pays qui affirme depuis longtemps que la stabilité sur le long terme en Haïti dépend d'une combinaison de sécurité, de réconciliation nationale et de développement, il ne peut que se féliciter de ces initiatives.

Les tristes chiffres de la pauvreté dans le pays sont bien connus. Pour inverser cette tendance, il faut que le Gouvernement haïtien et ses nombreux partenaires intensifient ensemble leurs efforts pour surmonter les défis auxquels les Haïtiens doivent faire face dans leur vie quotidienne. La conférence des donateurs qui doit avoir lieu à Washington le 14 avril offre une occasion unique pour une plus grande coordination entre les parties prenantes et pour recueillir des ressources supplémentaires. Le rapport Collier et le document de stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté donnent des directives quant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets offrant des résultats à court terme.

Les pays donateurs doivent aujourd'hui faire face à de fortes contraintes financières, car ils doivent eux-mêmes gérer une baisse de leurs revenus. Mais il ne faut pas oublier que les besoins d'Haïti sont à la fois considérables et urgents. En période de crise, les pays les plus pauvres et les plus pauvres au sein des pays sont ceux qui sont les plus touchés. Nous ne saurions retirer l'aide offerte au moment même où ils en ont le plus besoin. Nous devons jouer un véritable rôle moteur pour veiller à ce que la communauté internationale reste engagée envers Haïti et soutienne ses efforts pour répondre aux besoins essentiels de sa population.

Pour ce qui est du Brésil, le Président Lula et le Ministre des affaires étrangères Celso Amorim ont, à maintes reprises, réaffirmé notre volonté d'aider Haïti sur la voie de la stabilité et du développement. Notre

engagement ferme envers la MINUSTAH repose sur cette approche. Nos contingents resteront en Haïti aussi longtemps que les autorités haïtiennes et la communauté internationale le jugeront nécessaire.

Nous étions heureux d'entendre ce matin les membres du Conseil de sécurité reconnaître la contribution faite par le Commandant de la Force, le Général Santos Cruz, et par les soldats et les policiers de la MINUSTAH. Le nouveau Commandant de la Force, le Général Floriano Peixoto Vieira Neto, prendra ses fonctions d'ici peu. Nous sommes certains qu'il jouera le même rôle moteur que ses prédécesseurs.

Notre engagement envers Haïti passe également par la mise en place de projets de coopération bilatéraux et trilatéraux dans un grand nombre de domaines tels que l'agriculture, la pêche, l'éducation et la production d'énergie.

Les prochaines élections sénatoriales sont très importantes, non seulement pour consolider les institutions d'Haïti, mais également pour faciliter le travail législatif de la Chambre haute du Parlement et, ainsi, contribuer à faire avancer les réformes nécessaires. Le Brésil a versé 500 000 dollars pour l'organisation du processus électoral qui sera, nous en sommes certains, transparent, libre et crédible.

Le Gouvernement brésilien suit de près les efforts actuels du Gouvernement haïtien pour préparer les réformes institutionnelles. Nous sommes certains qu'un processus de consultations ouvert à tous permettra à la société haïtienne dans son ensemble de parvenir aux accords nécessaires. Une gouvernance démocratique efficace et durable est un objectif qu'il faut poursuivre avec une grande détermination et même avec un sentiment d'urgence partout dans le monde, Haïti ne faisant pas exception.

Les élections sénatoriales et la conférence des donateurs à venir sont deux occasions importantes pour Haïti qui pourra reprendre en main ses processus de développement socioéconomique et politique. Nous demandons au Conseil de sécurité d'affirmer sans équivoque qu'il continue d'appuyer Haïti, ainsi que le travail réalisé par la MINUSTAH.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Argentine.

M. Argüello (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à indiquer que ma délégation

s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Uruguay qui a pris la parole au nom du Groupe des amis d'Haïti. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril et à remercier la délégation mexicaine d'avoir organisé ce débat public sur la situation en Haïti. En outre, je tiens à souligner à quel point les visites par la mission du Conseil de sécurité et par le Secrétaire général ont été importantes en tant que preuve de l'engagement de la communauté internationale en ce qui concerne la situation dans le pays.

Lorsqu'en 2004 le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), le pays semblait dans la violence et l'État n'avait pas les capacités institutionnelles pour y faire face. C'est pour cela que le Conseil a créé une mission intégrée avec un mandat fort axé sur la question de la sécurité. L'objectif principal de la MINUSTAH était d'instaurer un environnement sûr et stable au sein duquel le processus politique et institutionnel pouvait se développer. En ce sens, nous pouvons dire que, en ce qui concerne la phase actuelle de son développement, la Mission a sans aucun doute réalisé des progrès considérables.

Ainsi, l'entrée en fonctions d'un Gouvernement haïtien élu conformément à la Constitution a été un important premier pas dans la vie politique du pays. De même, le règlement de la crise politique causée par la chute du Premier Ministre en avril 2008, grâce à la nomination de la nouvelle Premier Ministre en septembre de la même année et à l'organisation d'élections parlementaires qui auront lieu ce mois d'avril 2009, sont des jalons du développement du processus politique haïtien que nous devons considérer comme positifs.

C'est en effet ce que voulait dire le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2009/129) lorsqu'il a affirmé que les progrès réalisés dans le domaine du dialogue politique sont des signes de la volonté des dirigeants politiques haïtiens de trouver ensemble une solution à la situation du pays, en particulier à la crise engendrée par les ouragans et tempêtes tropicales dévastateurs de 2008.

En tant qu'État participant à la MINUSTAH, la première mission de maintien de la paix avec une majorité de pays latino-américains y participant, aussi bien sous la forme de contingents que du

commandement militaire, l'Argentine se félicite du fait que la Mission soit devenue un facteur décisif qui a permis de rétablir la stabilité et la sécurité dans le pays et d'aider le peuple haïtien à maintenir son attachement à la démocratie. La récente mission du Conseil de sécurité en Haïti a constaté les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité et a souligné l'importance de l'aide apportée par la MINUSTAH à la Police nationale d'Haïti pour renforcer ses capacités. Elle a également indiqué que des améliorations qui ont été réalisées se reflètent dans la diminution de la criminalité et de la croissance de la confiance du peuple haïtien dans la police.

Les progrès accomplis dans le domaine de la sécurité sont encourageants. Cependant, nous notons avec préoccupation que les possibilités de développement économique et social d'Haïti ont été considérablement compromises, particulièrement en raison des graves dommages infligés par les catastrophes naturelles qui ont frappé Haïti en 2008. La situation en Haïti reste fragile en raison de la pauvreté et du chômage qui persistent et de la capacité limitée des institutions haïtiennes et à fournir les services essentiels à la population. Le lien étroit qui existe entre la sécurité et le développement met en évidence que l'action de la communauté internationale ne peut pas et ne doit pas se limiter à la présence de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), car l'absence de progrès visibles dans les conditions de vie du peuple haïtien pourrait compromettre la stabilité du pays.

C'est pourquoi, la tenue prochaine de la conférence des donateurs à Washington est l'occasion de faire progresser le développement économique et social d'Haïti et le renforcement de ses institutions, relevant ainsi les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés. À cette fin, la coordination de la coopération internationale avec Haïti doit être approuvée et la capacité institutionnelle en Haïti doit être renforcée, assurant ainsi le début d'une nouvelle ère. Nous devons travailler pour qu'Haïti prenne en charge, à moyen terme, la mise en œuvre et la coordination de l'aide qu'il reçoit.

L'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer, puisque sans véritable appui de l'État haïtien, sans dynamique des consultations politiques qui assurent la gouvernance et sans un minimum de développement humain, les conditions qui ont rendu cette action nécessaire ne seront pas réalisées. Le

succès de l'ONU sera démontré quand sa présence ne sera plus nécessaire.

Nous nous trouvons face à une occasion historique unique de mettre en corrélation les contributions de la communauté internationale et les priorités établies par le Gouvernement haïtien pour son propre développement économique et social. Dans ce contexte, je souhaite souligner l'attachement des pays d'Amérique latine à Haïti, particulièrement grâce à une présence technique nécessitant une présence importante de ressources humaines et visant à renforcer l'État haïtien. La coopération que l'Argentine fournit à Haïti dans les domaines de la sécurité alimentaire et du renforcement des structures du Ministère de la planification et de la coopération et du Ministère de l'économie et des finances fait partie de ce contexte.

Avant de terminer, je voudrais revenir aux principales conclusions du dernier rapport du Secrétaire général sur Haïti, où il constate que, en dépit des difficultés, nous avons l'occasion d'accomplir des progrès en consolidant la stabilité en Haïti. À cette fin, il faut assurer l'engagement continu de la communauté internationale à appuyer la sécurité, les institutions de l'État aussi bien que le développement économique et social d'Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Del Rosario Ceballos (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je voudrais féliciter le Mexique, un membre éminent de notre région, d'avoir accédé à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois d'avril et pour son initiative d'avoir organisé ce débat public du Conseil de sécurité sur Haïti. De tels débats aident à faire en sorte que le principe de solidarité et l'attachement de la communauté internationale à Haïti restent au premier plan.

De la même manière, je souhaite féliciter la Jamahiriya arabe libyenne, pour la transparence et l'excellent travail effectué pendant le mois de mars dernier à la tête du Conseil de sécurité. Je remercie également M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour son précieux exposé de ce matin.

La nature a récemment eu des conséquences extrêmement préjudiciables sur les conditions de vie des peuples de nos deux pays qui étaient déjà difficiles, mais nous reconnaissons qu'elles ont été encore plus dévastatrices pour le peuple haïtien voisin. La succession d'ouragans a terni et de fait affecté le présent et l'avenir, au moins immédiat, d'Haïti. Dans ce contexte, nous notons l'urgence qu'il y a à répondre à l'appel à la solidarité lancé dans le cadre de différentes instances multilatérales par les principaux dirigeants de notre région. Le temps est venu d'aider activement Haïti et, comme le Secrétaire général l'a dit, cette aide doit viser à réduire la dépendance d'Haïti vis-à-vis de l'aide humanitaire, puisque des études statistiques récentes ont montré que les bases économiques d'Haïti sont fortes.

La République dominicaine considère de manière très positive le travail effectué par la MINUSTAH, et considère que cet effort de solidarité, qui fait intervenir de nombreux pays de notre région et d'autres régions du monde, peut contribuer au développement et au progrès institutionnel, économique et social du peuple haïtien.

Actuellement, la République dominicaine collabore avec Haïti, comme l'a déjà indiqué le Secrétaire général dans son rapport sur la MINUSTAH (S/2009/129), à recréer la Commission conjointe Haïti-République dominicaine, dont l'objectif est d'aborder des questions prioritaires dans le cadre de nos relations, et notamment l'augmentation des échanges commerciaux, la santé, l'éducation, la sécurité aux frontières, la lutte contre le trafic de drogues, l'environnement ainsi que d'autres questions d'intérêt pour nos deux pays.

À cet égard, je suis heureux d'annoncer que la Commission conjointe se réunira à partir de la mi-avril 2009 pour commencer à travailler sur notre important ordre du jour commun. Le caractère amical et spécifique des relations personnelles qui existent entre le Président Fernández et le Président Préval a sans aucun doute contribué de manière significative au progrès et au renforcement des liens entre la République dominicaine et Haïti et, surtout, à la volonté de faciliter la communication et une meilleure compréhension, qui convient aux deux peuples qui ont le destin de partager leurs frontières géographiques.

Quant à la gestion de frontières, la République dominicaine a mis en œuvre un programme géré par

des professionnels de son côté de la frontière en créant le CESFRONT (Groupe spécialisé de la sécurité des frontières), qui a à sa charge non seulement la surveillance de la frontière pour prévenir le trafic de drogues, d'armes et la traite d'être humains, mais a aussi le mandat spécifique de veiller au respect le plus absolu de l'intégrité physique et de la santé des personnes qui traversent cette frontière. Les résultats de ce programme a été indiqués dans le rapport de la mission du Conseil de sécurité qui s'est récemment rendue en Haïti, qui a pu vérifier le climat de respect et de professionnalisme qui prévaut actuellement dans la zone frontalière.

Nous appuyons la prochaine conférence des donateurs qui aura lieu à Washington et nous sommes convaincus que celle-ci peut continuer à stimuler la coopération de la communauté internationale avec Haïti. Les progrès qui ont été récemment accomplis en Haïti ont été soulignés, tant par la mission du Conseil de sécurité, que par le Secrétaire général après leur visite à Haïti avec l'ancien Président Bill Clinton.

Nous savons déjà que la crise financière et économique internationale nous touche tous, mais, à notre avis, le principe de la solidarité doit être maintenu, particulièrement en Haïti, puisque, comme le Secrétaire général l'a dit, les progrès qui ont été accomplis restent encore très fragiles et peuvent être réduits à néant.

Je termine en réaffirmant la détermination du Gouvernement de la République dominicaine de continuer de contribuer à cet effort en faveur d'Haïti. J'espère que la communauté internationale, notamment les pays donateurs, observera ce principe bien ancré de solidarité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente de l'Équateur.

M^{me} Espinosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur, de commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant ce mois. Je remercie également votre pays d'avoir pris l'initiative de convoquer cette session extraordinaire consacrée au rapport du Secrétaire général (S/2009/129) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), question qui revêt une immense importance non seulement pour l'Équateur, mais aussi pour toute l'Amérique latine et les Caraïbes. Je saisis

également cette occasion pour féliciter la Mission permanente du Costa Rica de l'efficacité et du dynamisme dont elle a fait montre en sa qualité de chef de la délégation du Conseil de sécurité dont l'objectif était d'évaluer les résolutions de cet organe sur la MINUSTAH.

C'est une constante de la politique étrangère équatorienne que de manifester sa solidarité avec Haïti, notamment lorsque cette nation caribéenne sœur a souffert des effets dévastateurs des ouragans et des dépressions tropicales, qui ont accru sa vulnérabilité et touché des milliers de frères haïtiens. Ma délégation saisit cette occasion pour exprimer son appui à la MINUSTAH et au Représentant spécial du Secrétaire général et au Chef de la MINUSTAH, M. Hédi Annabi, pour les efforts qu'ils déploient afin d'améliorer la stabilité et la situation politique en Haïti.

Le dernier rapport du Secrétaire général en date du 6 mars 2009 souligne les progrès réalisés par la Mission créée par le Conseil de sécurité pour s'acquitter de son mandat et pour mettre ainsi en œuvre toutes les résolutions pertinentes. Mon pays s'est associé à la communauté internationale et à l'ONU et s'est engagé à coopérer activement au maintien de la paix et de la sécurité en assurant la rotation des ingénieurs militaires, des ressources et de l'équipement de la MINUSTAH. Le contingent militaire de l'Équateur en Haïti fournit ainsi un appui au Gouvernement haïtien afin de créer un environnement sécuritaire permettant le rétablissement soutenu des institutions démocratiques, la pleine réinstauration de l'état de droit et la mise en place du cadre nécessaire pour rendre possible le bien-être économique et le développement de la population de cette république caribéenne sœur.

La politique équatorienne concernant les opérations de maintien de la paix ne se limite pas seulement à l'envoi de troupes. Une série de mesures et d'actions ont également été adoptées qui témoignent d'une politique intégrée en matière de sécurité. La création, il y a cinq ans, de l'unité scolaire des missions de paix en Équateur en est une illustration. La formation reçue par les casques bleus équatoriens leur permet de faire face aux problèmes liés aux personnes déplacées, aux réfugiés et aux catastrophes humanitaires, en plus de régler les problèmes qui se posent avec la population civile.

De même, l'Équateur s'estime honoré de faire partie du Mécanisme « 2 x 9 » sur Haïti, qui appuie la réalisation des objectifs énoncés par le Secrétaire général au Conseil de sécurité dans le rapport qu'il a présenté en août 2008 (S/2008/586) pour consolider la stabilité en Haïti, à savoir le dialogue politique en vue des élections, l'élargissement de l'autorité de l'État, l'établissement d'un mécanisme de sécurité durable, l'état de droit et les droits de l'homme. Nous espérons pouvoir atteindre l'objectif du développement économique et social dans un avenir proche. Pour l'Équateur, l'élimination de la pauvreté et l'intégration sociale figurent parmi les plus grands défis à relever pour la nation sœur d'Haïti.

Ma délégation se félicite en outre de la prorogation du mandat de la MINUSTAH et de la confirmation par le Sénat en septembre 2008 de M^{me} Michelle Duvivier Pierre-Louis à la fonction de premier ministre en une période d'état d'urgence afin de faire face aux crises qui ont frappé Haïti. L'Équateur espère vivement que les prochaines élections sénatoriales haïtiennes seront libres, justes et inclusives et se dérouleront dans un climat d'ouverture et de débat pacifique afin d'avancer résolument sur la voie des réformes institutionnelles nécessaires.

Haïti continue de connaître l'insécurité alimentaire et des taux élevés de pauvreté et de chômage, outre une situation humanitaire précaire. Mon gouvernement espère que le Groupe des Amis d'Haïti, les pays donateurs et les représentants du Gouvernement haïtien s'entendront pour mettre au point un programme de stabilisation à long terme qui permettra de faciliter et d'accélérer le processus de reconstruction et de développement de cette nation sœur. L'Équateur espère que la Conférence des donateurs, qui se tiendra le 14 avril à Washington, donnera l'occasion aux pays Amis d'Haïti de mettre en place les mécanismes concrets permettant de jeter les fondements du développement économique et social stable et durable auquel aspire le peuple haïtien et qu'il mérite. Notre pays réaffirme sa détermination inébranlable à contribuer à l'édification d'un avenir meilleur pour Haïti, nation sœur des Caraïbes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Chargé d'affaires du Pérou.

M. Chávez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation est heureuse de vous voir diriger les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci, Monsieur le

Président. Nous nous félicitons de participer à cette séance publique à laquelle nous sommes heureux de participer, et nous nous associons à la déclaration prononcée par la délégation de l'Uruguay, au nom du Groupe des Amis d'Haïti.

Ma délégation exprime également ses remerciements à la mission du Conseil de sécurité à Haïti qui s'est déroulée du 11 au 14 mars, et félicite tout particulièrement par votre entremise le Représentant permanent du Costa Rica, l'Ambassadeur Jorge Urbina, pour les qualités de dirigeant, le sérieux et le professionnalisme dont il a fait montre dans l'examen d'un sujet particulièrement important et délicat pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Nous remercions également M. Hédi Annabi pour les efforts inlassables qu'il déploie en Haïti et pour les informations importantes qu'il nous a fournies.

Il est manifeste que la situation sécuritaire en Haïti s'est améliorée. Des zones autrefois en proie à des troubles, telles que Cité Soleil, jouissent aujourd'hui d'une grande tranquillité dans la vie quotidienne. La coexistence et le dialogue politique se maintiennent, malgré certaines difficultés. Nous espérons que l'élection d'un tiers des membres du Sénat, qui doit se dérouler ce mois-ci, sera couronnée de succès. De même, nous nous félicitons des améliorations introduites dans le domaine de l'élargissement de l'autorité de l'État, du renforcement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme.

D'autre part, il n'est pas moins certain qu'il existe des difficultés particulières et très préoccupantes sur le plan socioéconomique. Nous sommes inquiets de la dégradation du niveau de vie de la population suite aux difficultés auxquelles elle s'est heurtée en 2008, notamment la crise alimentaire mondiale et les ouragans qui ont dévasté l'île. Dans un environnement déjà très fragile, ces difficultés ont été aggravées par les effets de la crise financière et économique mondiale. Au lieu de perdre espoir, nous devons relever les défis avec une vigueur renouvelée, car la reconstruction et le développement d'Haïti restent des tâches inachevées.

La Conférence de haut niveau des donateurs sur Haïti, qui se tiendra le 14 de ce mois à Washington, fournit à Haïti une occasion unique. C'est avant tout l'occasion d'obtenir un appui financier et technologique et de perfectionner encore davantage la proposition du Gouvernement pour ce qui est de la

planification et du recensement indispensable des objectifs clefs, par exemple dans le cas de l'insécurité alimentaire et des mesures visant à créer des emplois et à garantir les services de base de manière stable. Répondre aux besoins urgents – qui existent manifestement – ne doit pas prendre le pas sur la nécessité de réfléchir au long terme et au développement économique et social durable. Il ne s'agit pas seulement d'obtenir des ressources, mais aussi d'améliorer la gouvernance.

Dans un cadre plus large, il est prioritaire d'appuyer les progrès déjà mentionnés dans les domaines de la sécurité, du dialogue politique, de l'élargissement de l'autorité de l'État, de la réaffirmation de l'état de droit et du respect des droits de l'homme grâce à des mesures permettant d'améliorer progressivement mais concrètement la qualité de vie de la population haïtienne.

Ma délégation constate une fois de plus le rôle important joué par la MINUSTAH dans l'affirmation de la stabilisation en Haïti, notamment les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti et par les agences de développement de l'ONU, qui, de concert avec d'autres acteurs internationaux, réalisent un travail remarquable dans ce pays. La coordination entre le Gouvernement haïtien et toutes les entités qui fournissent des orientations, une coopération et une assistance doit continuer à se resserrer et se renforcer. Veiller à ce que le Gouvernement et le peuple haïtiens prennent en main le processus est l'un des principaux défis que nous devons relever de manière résolue et énergique tout en gardant un optimisme raisonnable. Dans le même temps, il faut aussi reconnaître que cela représente une lourde responsabilité. En fin de compte, c'est au Gouvernement et au peuple haïtiens qu'il incombe de définir les orientations et de décider de leur propre destin, en bénéficiant toujours de l'appui actif de la communauté internationale.

À cet égard et en guise de conclusion, je tiens à réitérer une fois encore que le Gouvernement péruvien appuie de manière inébranlable la stabilisation et le développement d'Haïti.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque.

M. Palouš (République tchèque) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de

l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie se rallient à la présente intervention.

Tout d'abord, je voudrais commencer par remercier M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, de son exposé détaillé et de la manière dont il dirige la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je voudrais également souhaiter la bienvenue à la Présidente du Conseil économique et social et remercier tous ceux qui ont fait un exposé au Conseil ainsi que tous les participants au débat d'aujourd'hui.

L'Union européenne se félicite de la récente mission du Conseil de sécurité en Haïti et exprime sa reconnaissance au Représentant permanent du Costa Rica, qui a dirigé cette mission. L'Union européenne a suivi avec beaucoup d'intérêt les principaux accomplissements et résultats de la mission. Nous avons également pris note des récentes recommandations du Secrétaire général, présentées dans son dernier rapport semestriel sur la MINUSTAH (S/2009/129).

L'Union européenne tient à remercier la MINUSTAH du travail très actif et efficace qu'elle accomplit, comme en témoignent essentiellement ses efforts pour stopper la détérioration de la situation en matière de sécurité et pour aider à l'édification de l'État et au renforcement des capacités institutionnelles. L'Union européenne prend aussi note des progrès enregistrés dans la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti, qui opère en étroite coopération avec la MINUSTAH. Cela souligne le besoin constant d'une coopération accrue avec la Police nationale d'Haïti afin de répondre plus efficacement aux menaces liées au crime organisé. La réforme de la justice est également l'un des préalables indispensables à la consolidation de la situation en matière de sécurité.

Nous sommes nous aussi d'avis que la formation d'un Gouvernement ayant pour Premier Ministre M^{me} Michelle Duvivier Pierre-Louis constitue une avancée importante, et nous encourageons le Gouvernement à prendre de nouvelles mesures en faveur de la poursuite de la stabilisation politique,

sécuritaire et socioéconomique du pays. L'Union européenne salue également l'esprit de direction dont a fait montre le Président René Garcia Préval pour stabiliser l'économie et rétablir les institutions politiques.

Les élections sénatoriales partielles prévues en avril et en juin 2009, après avoir été reportées depuis la fin de l'année 2007, demeurent pour Haïti un défi important à relever sur le front politique. Ces élections vont permettre de parachever la composition de la chambre haute de l'Assemblée nationale haïtienne. Leur bon déroulement contribuera sans nul doute à consolider la stabilisation de la situation politique et sécuritaire en Haïti. C'est pourquoi l'appui fourni par la communauté internationale est crucial à cet égard. La Commission européenne va contribuer avec un montant de 3,3 millions d'euros à cet effort.

Bien que des progrès tangibles aient été enregistrés s'agissant du dialogue politique et des élections, de l'extension de l'autorité de l'État, de la sécurité, de la primauté du droit et des droits de l'homme, il reste encore beaucoup à faire dans ces domaines. L'Union européenne salue les efforts de la MINUSTAH pour aider les autorités haïtiennes, en particulier la Police nationale d'Haïti, dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité. L'Union européenne estime qu'il importe de poursuivre les activités d'édification de l'État et la réforme du secteur de la sécurité, d'autant que cette dernière représente l'un des défis essentiels que le Gouvernement haïtien doit relever. L'Union européenne est déterminée à continuer de prendre part aux efforts déployés par la communauté internationale pour aider Haïti dans ce domaine primordial, qui couvre également l'état de droit, les droits de l'homme et la lutte contre la violence armée et le crime organisé.

L'Union européenne demeure particulièrement préoccupée par les niveaux de pauvreté et par la situation socioéconomique et humanitaire en Haïti. À cet égard, la crise financière mondiale, la crise alimentaire et les conséquences dévastatrices des ouragans Fay et Gustav et des tempêtes tropicales font peser un poids supplémentaire sur les conditions socioéconomiques déjà très difficiles en Haïti. Cette détérioration de la situation socioéconomique doit être stoppée pour éviter toute éventuelle incidence négative sur la situation sécuritaire d'ensemble qui demeure très

fragile. Dans ce contexte, il importe que la MINUSTAH demeure engagée et vigilante.

L'axe de la coopération établie par l'Union européenne est en train d'évoluer pour passer de l'appui à la réforme démocratique et le redressement durant la période de transition au relèvement économique et aux services de base. De fait, l'Union européenne est persuadée qu'un développement socioéconomique vigoureux est indispensable pour préserver et consolider la stabilité nouvellement retrouvée. En outre, la capacité de l'État de fournir des services de base doit être renforcée. La stratégie de coopération de l'Union européenne avec Haïti pour la période 2008-2013 repose sur ces éléments. Cette stratégie, financée à hauteur de 291 millions d'euros, s'axera essentiellement sur les infrastructures, et principalement sur la construction de routes, ainsi que sur la gouvernance. Dans ce contexte, je voudrais mentionner qu'en février 2009, l'Union européenne, qui est l'un des principaux donateurs en Haïti, a ouvert, à Port-au-Prince, une représentation locale de son Office humanitaire.

Pour terminer, l'Union européenne voudrait exprimer son plein appui à la conférence internationale de haut niveau consacrée à Haïti qui aura lieu à Washington les 13 et 14 avril, pour soutenir les efforts de reconstruction et la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement pour la croissance et la réduction de la pauvreté. La conférence contribuera également à définir un nouveau modèle de coopération entre Haïti et ses bailleurs de fonds. L'Union européenne est prête à y jouer un rôle actif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Moreno Fernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, avant toute chose, je voudrais, au nom de Cuba, vous exprimer notre satisfaction de voir le représentant du Mexique, un pays frère, présider le Conseil de sécurité. Nous vous souhaitons plein succès dans vos travaux.

La révolution qui a mené à l'indépendance d'Haïti le 1^{er} janvier 1804 a été le premier événement qui a fait de la région des Caraïbes un acteur à part entière sur la scène internationale. La révolution haïtienne, qui a recueilli et encouragé de nombreux révolutionnaires du continent durant les périodes cruciales de la lutte que l'Amérique latine a menée contre la domination coloniale, a aussi influencé de

manière particulière et déterminante le destin et la formation de la nation cubaine.

Pourtant, Haïti, berceau des luttes de libération contre le colonialisme dans les Amériques et première République indépendante d'Amérique latine et des Caraïbes, est aujourd'hui un pays délaissé par la communauté internationale. Ce pays des Caraïbes fournit l'une des illustrations les plus claires des conséquences néfastes du colonialisme et du néo-colonialisme, du caractère injuste et sélectif de l'ordre international actuel et de l'interventionnisme qui a constamment marqué sa tumultueuse histoire.

Lorsque l'ONU se penche sur la situation d'Haïti, ce sont pratiquement toujours les questions de sécurité qui retiennent l'attention, tandis que, pour des raisons pratiques, l'urgence des graves problèmes structurels, économiques et sociaux auxquels est confronté le pays est minimisée. Or, pour que la paix, la sécurité et la stabilité règnent dans le pays, il importe avant tout d'éliminer la pauvreté et le sous-développement. S'il est évident qu'il ne peut y avoir de développement sans paix ni stabilité, il est encore plus évident que sans développement, il ne peut y avoir de paix ni de stabilité, qu'il ne saurait y avoir de paix et de sécurité pour un peuple soumis à la faim, à la misère, à l'insalubrité et à l'analphabétisme.

Nous reconnaissons que depuis l'établissement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti en 2005, la sécurité sur le terrain s'est améliorée, mais il n'y a pas eu et il ne pourra pas y avoir de solution militaire en Haïti. Près de 80 % de la population du pays vit dans la pauvreté. La moitié de la population active est au chômage, l'espérance de vie atteint à peine les 52 ans et l'analphabétisme frappe 48 % de la population. Le nombre des séropositifs est le plus élevé de tous les États des Caraïbes, et près de la moitié de la population souffre de la malnutrition.

L'année dernière, Haïti a essuyé de nouveau un coup dévastateur : quatre cyclones et tempêtes tropicales se sont abattus sur le pays. Le coût humain a été immense ; les dégâts causés aux infrastructures et à l'économie, de l'ordre de 15 % du produit national brut, sont les plus graves qu'Haïti a connus depuis le début du XX^e siècle.

Cuba, petit pays soumis à un blocus et aux ressources limitées, a continué d'accroître sa coopération avec ce pays frère des Caraïbes, essentiellement dans le secteur de la santé, mais dans

d'autres également, comme l'énergie, l'éducation, l'agriculture et le sport. Aujourd'hui plus de 400 coopérants cubains fournissent des services dans les coins les plus reculés d'Haïti, principalement des services de santé. Près de 200 médecins généralistes et spécialistes travaillent dans tous les départements du pays. Depuis le début de la coopération de Cuba avec Haïti en 1998, les médecins cubains ont fait près de 14 millions de consultations, procédé à près de 100 000 accouchements et réalisé plus de 250 000 interventions chirurgicales.

À l'heure actuelle, près de 300 jeunes médecins haïtiens qui ont fini leurs études dans notre pays se forment aux côtés de la brigade médicale cubaine. À Cuba, quelque 50 médecins haïtiens apprennent une deuxième spécialité. En outre, plus de 600 boursiers haïtiens suivent actuellement des formations totalement gratuites à Cuba; 500 d'entre eux font des études en rapport avec des domaines spécialisés du secteur de la santé. Plus de 800 jeunes Haïtiens ont fini leurs études professionnelles dans des établissements cubains. Dans le cadre de l'Opération Miracle, un programme de coopération élaboré par Cuba et le Venezuela pour aider gratuitement les patients de différents pays souffrant d'infections oculaires, jusqu'en février 2009, 32 191 patients haïtiens avaient été opérés, dont 31 035 dans deux centres ophtalmologiques et dans deux unités chirurgicales mobiles données par la République de Cuba à ce pays des Caraïbes. La mise en œuvre du programme d'alphabétisation cubain « yo sí puedo » a permis, à ce jour, d'alphabétiser 160 490 Haïtiens illettrés.

Les actions menées par Cuba en faveur d'Haïti ne sont qu'un exemple modeste de tout ce qui pourrait se faire dans ce pays grâce à la médiation et à l'assistance de la communauté internationale, surtout de la part des États ayant d'importantes ressources économiques et financières. Haïti dispose de ressources extrêmement limitées pour relever les nombreux défis auxquels il est confronté. La communauté internationale se doit de fournir d'importantes contributions, d'accroître son assistance et de tenir ses engagements financiers et humains à l'égard de ce pays des Caraïbes. Sans l'appui de la communauté internationale, même les modestes objectifs du Millénaire pour le développement resteront hors de la portée d'Haïti.

Pour terminer, je tiens à répéter qu'Haïti pourra toujours compter sur l'aide et la solidarité du peuple et du Gouvernement cubains. Nous ne faisons ainsi que

nous acquitter de notre devoir et de notre dette de reconnaissance vis-à-vis des peuples des Caraïbes qui ont toujours manifesté une amitié et une solidarité fermes et inébranlables à l'égard de Cuba.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter, ainsi que le Mexique, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous vous souhaitons plein succès dans l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour chargé du Conseil que vous avez rendu public dans la conférence de presse que vous avez tenue le 2 avril.

Nous saluons l'initiative que vous avez prise de convoquer ce débat public et d'appeler l'attention sur la question concernant Haïti. La participation au présent débat de représentants du Conseil économique et social, de l'Organisation des États américains et de la Banque interaméricaine de développement, entre autres importantes institutions, souligne le caractère global et concret de l'examen de cette question.

La Colombie est consciente des problèmes et des défis auxquels Haïti est confronté, lesquels ont été exacerbés récemment par les catastrophes naturelles et par une conjoncture internationale de crise économique et financière, ainsi que par l'augmentation du prix des denrées alimentaires. Comme les autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, nous estimons qu'il est prioritaire d'aider Haïti à relever les défis auxquels il fait face, et nous avons la volonté de le faire. Dans cette optique, la Colombie, en plus des efforts bilatéraux qu'elle déploie, participe à plusieurs initiatives régionales.

Conformément aux directives données par le Président de notre pays, nous privilégions notre participation à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). La Colombie, répondant à une invitation expresse de l'ONU, a récemment augmenté sa participation à cette Mission, y incorporant des agents de police formés à la lutte contre les enlèvements et le problème mondial des stupéfiants.

La Colombie fournira davantage d'agents de police à la MINUSTAH et continuera à œuvrer en coordination avec les autres pays d'Amérique latine. Récemment, nous avons commencé à participer, en tant

que pays observateur, au Mécanisme « 2 x 9 », mis en place par les vice-ministres des affaires étrangères et de la défense de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de l'Équateur, du Guatemala, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay. Nous sommes également membres du Groupe de travail de coordination pour la coopération de l'Amérique latine avec la Police nationale haïtienne.

Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, M. Hédi Annabi, pour le rapport (S/2009/129) qu'il a présenté aujourd'hui au Conseil, rapport qui contient d'importantes recommandations auxquelles la Colombie souscrit. Nous pensons, comme l'indique le rapport, que dans l'avenir immédiat, l'un des principaux défis que devra relever Haïti est la tenue des prochaines élections sénatoriales; et comme le recommande le rapport, nous estimons également qu'il faudra faire tous les efforts nécessaires pour garantir que ces élections soient libres, régulières et ouvertes à tous. Il importe aussi que les dirigeants politiques haïtiens adoptent une approche collaborative qui permette au programme législatif d'avancer et de viser des objectifs à long terme.

S'agissant du renforcement des institutions, nous jugeons pertinente l'observation faite par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que les initiatives bilatérales donneront plus de résultats si les efforts sont coordonnés dans un cadre national global et approprié axé sur la réforme de l'État. La conférence des donateurs, qui doit se tenir prochainement à Washington, est une bonne occasion d'avancer en la matière.

La Colombie, consciente du rôle essentiel de la sécurité dans la consolidation de l'autorité de l'État et le renforcement des institutions, juge pertinente la décision prise par le Conseil de sécurité en octobre 2007 sur l'augmentation des effectifs de police de la MINUSTAH.

En mars 2009, le Vice-Ministre de la défense et le Chef de la Police nationale de la Colombie se sont rendus en Haïti où ils ont eu l'occasion de s'entretenir avec les hautes autorités supérieures du pays, les membres de l'équipe des Nations Unies et des diplomates d'Amérique latine en vue de recenser les besoins principaux d'Haïti et les perspectives de coopération.

Suite à la visite, des efforts supplémentaires seront déployés pour parvenir à une plus grande coopération dans le domaine de la sécurité, la Colombie mettant à la disposition d'Haïti et de la MINUSTAH son expérience dans le domaine de la planification stratégique, de l'organisation de la police, de la formation des officiers, des sous-officiers et des services spécialisés tels que la police judiciaire. Comme cela a été mentionné auparavant, la coopération avec la police haïtienne sera élargie dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, contre les enlèvements et contre la délinquance et le crime organisé.

Le renforcement de la Police nationale d'Haïti est un pas dans la bonne direction et une réponse aux défis actuels, en particulier la lutte contre la criminalité dont le niveau élevé exige une riposte globale de la part de la police. En tant que contributions à ce processus, la Colombie a cherché à apporter un appui constant à la création d'institutions qui seront en mesure de faire face à ces défis, dans le cadre de la protection des droits de l'homme.

En ce qui concerne les catastrophes naturelles qui ont eu un impact sur les activités de développement économique et social en Haïti, la Colombie a fourni en 2008 6 tonnes d'aliments, de médicaments et d'autres articles d'aide humanitaire afin de faire face à la situation d'urgence et d'atténuer les effets de l'ouragan Gustav et de la tempête tropicale Hanna. Des initiatives dans le domaine de l'enseignement technique, de la sécurité alimentaire et de la protection de l'environnement font également partie de cette coopération. La Colombie espère que la solidarité et l'appui matériel offerts par la communauté internationale contribueront de manière efficace à la consolidation de la démocratie, de la sécurité et du développement durable en Haïti. Nous avons la certitude que tous les efforts déployés par l'intermédiaire de la MINUSTAH se concrétiseront en des conditions de vie meilleures pour la population haïtienne.

Le Président (*parle en espagnol*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*): Au nom du Gouvernement d'Hugo Chávez Frías, je vous souhaite, Monsieur le Président, plein succès dans votre fonction

de Président du Conseil de sécurité pour le mois d'avril.

Haïti a joué un rôle très éminent dans l'histoire du Venezuela. Francisco de Miranda, le précurseur de notre lutte pour l'indépendance a confectionné le premier drapeau du Venezuela en Haïti. Simón Bolívar, le libérateur non seulement du Venezuela mais aussi d'autres nations des Amériques, a été protégé et soutenu par l'illustre Alexandre Pétion, père de l'indépendance d'Haïti, la première nation d'Amérique latine et des Caraïbes à se libérer du colonialisme. Haïti a été la victime de diverses invasions et interventions tout au long de son histoire. Il a été la victime désignée des projets impériaux les plus méprisables visant à porter atteinte à sa souveraineté.

D'après le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement, Haïti se situait au cent quarante-sixième rang sur 177 pays en 2008. L'espérance de vie à la naissance était de 59 ans en 2005. Du fait de cette terrible réalité, Haïti doit obtenir de toute urgence l'aide et les investissements sociaux qui lui permettront d'améliorer les conditions de vie de sa population. Sans une telle coopération économique et sociale et sans fixer des limites à la logique perverse du capital qui cherche à réaliser des profits à tout prix, il sera impossible à Haïti de parvenir à un développement complet et autonome pour l'ensemble de son peuple.

À partir de 1990, comme d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, Haïti a souffert du fait des prescriptions perverses des économistes néolibéraux imposées sous la houlette de la Banque mondiale et du FMI. Ces prescriptions n'étaient en aucune façon adaptées à nos réalités. Les conséquences humaines et sociales ont été dévastatrices et ont conduit au démantèlement de la base économique déjà fortement touchée, de l'agriculture et de l'élevage. Cette situation a permis aux produits importés et aux consortiums internationaux voraces de s'introduire dans le pays. La perversité de ce capital a été fatale à la structure socioéconomique d'Haïti et a eu de terribles conséquences qui ont porté atteinte à sa souveraineté alimentaire. L'actuelle crise économique et financière mondiale peut toucher non seulement Haïti, mais aussi tous les pays pauvres, aggravant la pauvreté et accentuant les inégalités. Haïti nous met en garde contre les modèles économiques prédateurs qui, s'ils sont imposés, entraînent les coûts sociaux élevés qu'un peuple pourrait être amené à payer.

Depuis que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) s'est établie en Haïti, certains objectifs ont été atteints qui servent la stabilisation de cette nation. Mais des erreurs ont été commises qui conduisent à s'interroger sur la coopération militaire et policière. L'expérience de mon pays montre bien que cela peut même être contreproductif si aucun plan de coopération économique et sociale global n'est élaboré. Le Gouvernement bolivarien pense que c'est ce dont le peuple et le Gouvernement haïtiens ont besoin.

M. René Préval, Président d'Haïti, a insisté sur le fait que la MINUSTAH devait se réinventer pour ouvrir une nouvelle voie. Il a mentionné la nécessité de réformer le système judiciaire haïtien et, avant tout, d'obtenir un appui dans le domaine socioéconomique. Nous pensons que le Président Préval fait ainsi face à la crise sociale et politique.

Le Gouvernement bolivarien du Venezuela, sous la direction d'Hugo Chávez Frías, a apporté une aide soutenue au peuple haïtien sous la forme de coopération en matière d'énergie – notamment pour aider les hôpitaux et les cliniques à fournir les traitements nécessaires. De concert avec Cuba, notre pays frère, nous avons fourni une aide alimentaire et dans le domaine de la santé. Nous sommes animés par le désir de vaincre la pauvreté grâce à des plans d'intégration qui se fondent sur la solidarité entre les peuples et les gouvernements. Le Venezuela est intervenu à chaque fois que des catastrophes naturelles dévastatrices se sont abattues sur le pays d'Alexandre Pétion.

Le peuple haïtien est un peuple digne et vaillant qui n'accepte pas d'être traité comme un invalide. Il a lutté avec courage pour sa liberté, son autodétermination et son indépendance. Il ne demande aucune faveur de la part de la communauté internationale, mais seulement une coopération solidaire, la seule coopération possible grâce à laquelle le peuple haïtien peut prendre souverainement son destin en main.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Jamaïque.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, au nom de mes collègues de la Communauté des Caraïbes et de ma propre délégation, à vous adresser, Monsieur le Président, nos

chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence pour ce mois.

Quand j'exprime au Conseil l'honneur, la fierté et la satisfaction que ma délégation ressent en s'adressant au Conseil de sécurité au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes sur la question d'Haïti, et que j'exprime ma gratitude à l'égard de l'invitation qui nous a ainsi été faite, je fais bien plus que simplement rendre hommage aux usages de ce vénérable organe. J'estime que je m'acquiesce d'une obligation familiale, puisqu'Haïti est un membre de la famille des Caraïbes. Nous siégeons aux mêmes Conseils régionaux, travaillons ensemble pour atteindre les mêmes buts et objectifs régionaux, et nous partageons donc naturellement une opinion commune sur l'importance de l'examen par le Conseil de la situation qui concerne Haïti et sur les attentes communes quant à ses résultats.

Le Secrétaire général mérite d'être félicité pour les évaluations de grande ampleur, franches et substantielles contenues dans le rapport qu'il a présenté, publié sous la cote S/2009/129, et qui portent sur le progrès des efforts visant à mettre en application la résolution 1840 (2008) pendant la période allant du 27 août 2008 au 27 février 2009. Dans ce rapport nous voyons clairement la complexité considérable de la situation en Haïti et les nombreux défis auxquels il faut faire face pour consolider la stabilité de ce pays et poser les bases de la sécurité et d'un développement durable à long terme. Ces processus ont été encore compliqués par la série de tempêtes tropicales et d'ouragans qui ont ravagé le pays pendant la période considérée, et ensuite par les conséquences de la crise financière et économique mondiale.

Tandis qu'il n'y a certainement pas de place pour réduire au minimum ou simplement réduire la gravité des éléments qui entravent encore les efforts de stabilisation en Haïti, nous devrions, de la même manière, faire attention à discerner, et à donner leur juste valeur à, la créativité, la persévérance et au véritable courage grâce auxquels nous voyons émerger des changements pleins d'espoir dans le paysage haïtien. Je fais allusion, par exemple, au domaine de la mise en place d'un dialogue politique et de l'extension et du renforcement de l'autorité et de la portée de l'État et de l'état de droit.

Il est certain qu'il s'agit d'accomplissements qui ont été réalisés par les autorités et le peuple haïtiens, qui méritent notre reconnaissance. Mais une grande

part du mérite va également aux hommes et aux femmes de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour leur participation dévouée, patiente et constructive à fournir l'aide et l'appui au peuple haïtien sur de multiples secteurs cruciaux pour le rétablissement des conditions de stabilité, tels que, entre autres, la fourniture d'assistance à la sécurité au processus électoral, l'augmentation de la capacité institutionnelle, la promotion et le renforcement de la sécurité, la réduction de la violence, l'augmentation des effectifs de police et le jouissance des droits de l'homme. La Communauté des Caraïbes remercie sincèrement la MINUSTAH pour ces précieuses contributions. Puis-je ajouter que les États des Caraïbes sont fiers du niveau d'aide que nous avons pu fournir au moyen du déploiement d'unités de police et d'officiers de police de deux États Membres, la Grenade et la Jamaïque.

Quel que soit le caractère encourageant de ces améliorations, le Secrétaire général est prudent lorsqu'il fait remarquer leur nature fragile. Tandis que la tâche de les rendre plus robustes relève de la responsabilité des autorités et du peuple haïtiens, la communauté internationale a le devoir de les soutenir dans cet effort. À cet égard, la Communauté des Caraïbes appuie l'organisation d'une conférence des donateurs de haut niveau pour apporter l'appui nécessaire à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté. Nous attendons avec intérêt une unité et une coopération renforcées du peuple haïtien ainsi que la mise en place de conditions permettant une plus grande sécurité et une plus grande stabilité dans le pays. À notre avis, celles-ci offriront la meilleure promesse d'un partenariat important et productif entre les autorités haïtiennes et la communauté des donateurs afin d'assurer que le pays est assisté sur le chemin d'un relèvement économique durable.

Pour terminer, la Communauté des Caraïbes souhaite remercier le Secrétaire général pour son rapport et pour sa récente visite en Haïti. Nous approuvons fermement l'appel qu'il a lancé à la communauté internationale pour qu'elle continue à concentrer son attention sur la fourniture de l'aide qui est si nécessaire à Haïti, un appel qui, nous le notons, a été approuvé de manière énergique par son Représentant spécial aujourd'hui. Nous souhaitons également remercier sincèrement le Représentant spécial du Secrétaire général, Hédi Annabi, pour la

manière dont il a dirigé la MINUSTAH et pour le rapport complet qu'il a fourni au Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Léo Mérorès, Représentant permanent d'Haïti.

M. Mérorès (Haïti) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de l'accession du Mexique à la présidence du Conseil, le Mexique, pays ami comme on le sait, et de vous féliciter également pour la manière tout à fait exemplaire dont vous conduisez les travaux du Conseil durant votre présidence. Je voudrais également vous remercier d'avoir eu l'initiative de faire tenir ce débat public sur la situation en Haïti.

Je voudrais féliciter également le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, M. Annabi, pour l'exposé qu'il nous a fait ce matin et qui complète admirablement le rapport sur la situation en Haïti publié tout récemment par le Secrétaire général. Au nom du Gouvernement haïtien, je voudrais le féliciter pour le travail exemplaire qu'il effectue sous sa direction éclairée la MINUSTAH.

L'occasion m'est également donnée d'exprimer une nouvelle fois, au nom du Gouvernement et du peuple haïtiens, notre gratitude aux nombreux pays de la région, de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et qui, sous la direction du Brésil, participent à la Mission pour la stabilisation en Haïti, et dont les résultats positifs, qui ont été longuement évoqués par de nombreux intervenants, se passent de commentaires additionnels.

À cet égard, je ne saurais poursuivre mon propos sans avoir une pensée spéciale à l'égard de tous ces travailleurs de paix qui sillonnent jour et nuit le paysage haïtien et qui apportent aux autorités et à la population leur contribution au renouveau d'Haïti. Ils sont de tous les continents et d'horizons divers, mais ils sont mus et unis par le désir d'aider à redresser une situation qui n'a que trop duré. Le Gouvernement haïtien salue leurs efforts et l'occasion m'est donnée de m'incliner humblement devant les dépouilles de ceux qui sont tombés au champ d'honneur.

Je voudrais une nouvelle fois remercier les membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble pour leur intérêt soutenu à l'égard d'Haïti. J'ai retenu avec attention les différents commentaires, les analyses et suggestions

qui ont constitué la toile de fond des différentes interventions. Je remercie bien sincèrement tous les intervenants, aussi bien de la CARICOM, de la région latino-américaine ou d'ailleurs, pour le soutien et l'appui qu'ils ont manifesté à l'égard de mon pays. Qu'ils trouvent ici l'expression de la gratitude du Gouvernement et du peuple haïtiens.

Point n'est besoin de rappeler, ici, l'importance et le symbolisme de la récente visite en Haïti d'une délégation de haut niveau conduite par le Secrétaire général Ban Ki-moon et l'ancien Président américain Bill Clinton. Cette visite, à laquelle plus d'un a fait référence, et qui était suivie, comme on le sait, de celle du Conseil de sécurité du 11 au 14 mars écoulé conduite par l'Ambassadeur Urbina du Costa Rica, a été fort appréciée du peuple et du Gouvernement haïtiens qui y voient la manifestation concrète de l'intérêt que porte la communauté internationale à la situation d'Haïti et à son engagement à nous épauler sur la voie de la reconstruction du pays. Le Gouvernement et le peuple haïtiens demeurent entièrement engagés, avec le ferme support des institutions régionales et internationales et la communauté internationale dans son ensemble, à l'édification d'une société nouvelle, moderne, démocratique et tournée vers le développement durable.

Le rapport S/2009/129 du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui tombe à point nommé et commande notre attention à nous tous. Il arrive à un moment crucial où le peuple haïtien se prépare à aller aux urnes le 19 du mois en cours en vue de combler 12 sièges devenus vacants au Sénat de la République. Ces élections, comme le reconnaît le rapport, aideront à améliorer le fonctionnement de la chambre haute et à consolider les bases du renouveau démocratique auquel aspire la nation haïtienne.

Si, comme le souligne le rapport, la situation sécuritaire s'est nettement améliorée grâce à une meilleure coordination entre la Police nationale d'Haïti et la MINUSTAH, nous ne devons pas pour autant crier victoire car l'on admet que la situation demeure fragile. Le rapport lui-même le reconnaît. Je voudrais dire que le Gouvernement en est parfaitement conscient, tout comme nous sommes conscients que beaucoup reste à faire dans ce domaine, et c'est pourquoi nous attachons une importance toute particulière aux initiatives visant à doter le pays de l'effectif de 14 000 policiers d'ici à 2011 tout en

multipliant et en améliorant nos efforts en ce qui a trait au système judiciaire et au système pénitentiaire, auxquels certains intervenants ont fait référence ce matin.

Sur le plan du développement socioéconomique et, ainsi que l'ont reconnu de nombreux orateurs, Haïti peine encore à se remettre des effets pervers de la crise alimentaire d'avril dernier, des dernières tempêtes qui, en août et en septembre 2008, ont frappé le pays et considérablement détruit des infrastructures importantes et presque réduit à néant le monde agricole. Il en a résulté que l'économie nationale en souffre encore énormément, ce phénomène étant aggravé par la crise économique et financière mondiale qui secoue la planète entière. L'on ne sait que trop bien en effet que 78 % de la population vit encore en dessous du seuil de pauvreté. Les efforts déployés par les autorités haïtiennes et la communauté internationale dans le but d'attendre les objectifs du Millénaire pour le développement sont rudement mis à l'épreuve.

C'est pourquoi ma délégation souhaiterait, par le biais de cet organe, remercier une fois de plus le Secrétaire général pour son engagement actif au succès de la conférence des donateurs sur le développement économique et social d'Haïti qui va se tenir à Washington le 14 avril, c'est-à-dire la semaine prochaine. Il convient de souligner à ce titre le voyage que l'économiste Paul Collier a effectué récemment en Haïti à la demande du Secrétaire et le rapport qui s'en est suivi. Les besoins et les possibilités ont été dans la plupart des cas identifiés et sont repris dans le document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

L'alignement des interventions de nos partenaires sur les priorités du Gouvernement et les fonds qui seront dégagés suite à cette conférence permettront, nous l'espérons, au pays d'avoir un souffle nouveau et de repartir sur d'autres bases économiques beaucoup plus stables. Encore une fois, nos remerciements s'adressent aux délégations qui ont marqué leur intérêt au succès de cette conférence et qui ont déjà fait part de leur intention d'y participer activement. Le Gouvernement haïtien ne doute pas qu'avec leur appui, les objectifs qu'il s'est fixés pour le décollage économique du pays et la satisfaction des besoins essentiels de la population seront atteints. Plus d'un orateur l'a dit aujourd'hui : Haïti est à un tournant décisif et aussi bien le pays que la communauté

internationale devraient saisir ce moment. Pour sa part, Haïti se dit prête à saisir le moment.

On l'a trop souvent répété : le développement économique et la sécurité sont intimement liés et aucun pays ne saurait échapper à ce diptyque. Aussi, en plus des efforts que le Conseil de sécurité déploie par l'entremise de la MINUSTAH pour la stabilisation du pays, il est aussi évident, comme l'ont rappelé les différents intervenants, que cette stabilisation est sujette au progrès à réaliser sur le plan du développement socioéconomique. C'est aussi pourquoi, conscient comme il l'est de l'indispensable lien entre les deux, mon gouvernement attache une grande importance au succès de la conférence de Washington de la semaine prochaine, et c'est fort de ce constat qu'il souhaite le concours agissant de la communauté internationale à cette conférence.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, à formuler quelques observations finales.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les membres du Conseil de sécurité pour leurs vigoureuses manifestations d'appui au travail réalisé par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et au processus de stabilisation en Haïti en général. Je vais transmettre les observations formulées aujourd'hui par les membres du Conseil aux membres de notre équipe qui, j'en suis convaincu, les trouveront très encourageantes. Nous espérons que cet appui sera durable, en particulier dans le contexte de la prochaine conférence de Washington.

Je voudrais d'autre part dire officiellement, en particulier au moment où le Mexique préside le Conseil de sécurité, à quel point je suis reconnaissant aux pays d'Amérique latine pour la contribution indispensable qu'ils apportent, de concert avec d'autres, au travail de la MINUSTAH. À cet égard, je voudrais reconnaître notamment la contribution que notre commandant de la Force sortant, le général Santos Cruz, a apportée à l'amélioration de la situation sécuritaire en Haïti et reconnaître aussi la grande efficacité de la direction qu'il a assumé au cours des 27 mois qu'il a passés avec nous à la MINUSTAH.

Je voudrais également dire ma gratitude à l'Organisation des États américains pour la coopération et l'appui qu'elle a témoignés au processus électoral avec l'inscription des électeurs, ainsi que pour l'appui

qu'elle apporte aux autorités haïtiennes s'agissant d'imprimer et de distribuer des cartes d'identité aux électeurs habilités à voter.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir organisé cette séance importante, de vos observations utiles ainsi que de celles des membres du Conseil. Nous les garderons certainement à l'esprit, notamment les observations de l'Ambassadeur Urbina sur la question de la durabilité de ce processus, qui sont de toute évidence très pertinentes. Je pense que nous devons continuer de travailler ensemble pour créer un environnement durable en Haïti non seulement en ce qui concerne la sécurité, mais aussi pour que le pays s'engage fermement sur la voie du développement de telle manière que, le moment venu, la MINUSTAH puisse partir sans avoir besoin de revenir.

Le Président (*parle en espagnol*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite des progrès accomplis jusqu'à présent dans les domaines essentiels pour la consolidation de la stabilité en Haïti, à savoir le dialogue politique, l'extension de l'autorité de l'État, y compris la gestion des frontières, le renforcement de la sécurité, l'état de droit et les droits de l'homme.

Le Conseil note avec préoccupation les défis à relever en matière de développement économique et social, au vu de la détérioration sensible des conditions de vie de l'immense majorité des Haïtiens. Il réaffirme que la sécurité doit aller de pair avec le développement économique et social pour permettre à Haïti d'instaurer durablement la stabilité. À cet égard, il engage la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies à agir en coordination plus étroite encore avec le Gouvernement haïtien et les partenaires internationaux et régionaux, sans perdre de vue que la paternité et la responsabilité des décisions reviennent au premier chef au Gouvernement et au peuple haïtiens.

Le Conseil reconnaît l'importance cruciale de la conférence de donateurs de haut niveau

consacrée à Haïti que la Banque interaméricaine de développement accueillera à Washington le 14 avril. Il se félicite du soutien précieux et constant apporté par les donateurs, auxquels il demande instamment d'offrir l'assistance technique et financière additionnelle dont le Gouvernement haïtien a besoin pour répondre aux besoins immédiats du pays dans le domaine humanitaire et en matière de relèvement rapide et de reconstruction tout en jetant les bases d'un développement économique et social durable.

Le Conseil exhorte les institutions haïtiennes à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins essentiels de la population, et à œuvrer de concert pour promouvoir le dialogue, l'état de droit et la bonne gouvernance.

Le Conseil réaffirme que les élections qui se tiendront pour renouveler un tiers du Sénat doivent être ouvertes à tous, libres et régulières. Il demande à tous les acteurs politiques en Haïti de veiller à ce que ces élections se déroulent dans le calme.

Le Conseil réaffirme son ferme soutien à la MINUSTAH et au Représentant spécial du Secrétaire général dans l'action qu'ils mènent pour renforcer la stabilité et améliorer la gouvernance en Haïti, tout en soulignant que la MINUSTAH doit continuer de s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain, et remercie tous les États Membres qui appuient le processus de stabilisation, en particulier les pays qui fournissent des effectifs militaires ou de police. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/4.

Je remercie de leurs déclarations tous les participants qui ont pris part aujourd'hui à ce débat riche.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 55.